



Le Bruissement du Bétey

Bulletin de liaison de Bétey Environnement n° 13 – mars 2018
Association Loi 1901 pour la protection de l'Environnement
Membre de la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon
126 boulevard de la République – 33510 Andernos-les-Bains

20 ANS *Le mot du Président...*

Oui, il y a maintenant 20 ans que des riverains du ruisseau le Bétey, préoccupés par une urbanisation soutenue qui enserrait progressivement son cours, ont décidé de s'unir pour le protéger et le faire connaître.

Aujourd'hui, conscient de devoir pérenniser cette présence citoyenne, je cède volontiers la parole à Benjamin Viry, qui fut l'instigateur de cette démarche avec d'autres, convaincus déjà de l'importance de la préservation de notre environnement.



Michel Bovio

... et les souvenirs du fondateur

C'est au premier jour du printemps 1998 que les statuts de Bétey Environnement paraissent au Journal Officiel, rendant publique notre intention de « veiller et participer à la protection et à la mise en valeur du ruisseau le Bétey et de son bassin versant ».

Mais l'histoire commence quelques années plus tôt quand, à la fin de mes études en biologie, j'entrepris de mettre en pratique les recommandations de la Loi sur l'eau de 1992 sur le ruisseau qui borde la propriété de mes parents : le Bétey.

Ramassage des déchets, entretien de la végétation, recensement de la flore et de la faune, m'amènèrent à rencontrer plusieurs riverains. La municipalité s'intéressa à mon initiative alors qu'elle mettait en place la Charte de l'environnement pour Andernos (1997).

Afin de cadrer notre action et d'intéresser d'autres riverains, il fut décidé de créer une association. Je tiens ici à remercier chaleureusement les membres du premier bureau, Nicole Dalinet, Jean Alliot et Alain Dequéant.

Pour aider à la remise en état des berges après la tempête Martin du 27 décembre 1999 et étendre les compétences de l'association au patrimoine naturel du Nord Bassin, Fabrice Carré

et Cédric Pain, avec l'apport des connaissances du regretté Claude Miltemberger, prirent la relève, élevant Bétey Environnement en 2003 (pour 10 ans) au rang des associations agréées pour la protection de l'environnement compte tenu des inventaires faune-flore réalisés et des animations organisées.

De 2004 à 2008, avec le soutien du département et de la commune, l'association développa des actions de sensibilisation pour les enfants et les adolescents (club Nature, sorties scolaires ou périscolaires sur le thème « la nature au fil de l'eau ») et le grand public (Nuit de la chouette, Fête de l'arbre, journées de l'environnement, du patrimoine). Plusieurs animatrices salariées (Florence Gautier, Céline Castagiron, Evelyne Gonin, Patricia Lainé) se succédèrent pour mener ces animations élaborées depuis le local de Bétey, idéalement situé sur le jardin municipal bordant le ruisseau. Fabrice Carré présida le bureau de ces belles années consacrées à la découverte de la nature et à l'éducation au développement durable.

À ses 10 ans, Bétey Environnement connut une « crise d'adolescence », avant d'entrer dans l'âge adulte avec une énergie renouvelée par les membres du conseil d'administration présidé par Jean-François Davezan puis Michel Bovio, plus que jamais engagés dans la sensibilisation, la préservation et la mise en valeur du ruisseau le Bétey, en l'élargissant aux bassins versants et aux zones humides alentour.

Benjamin Viry

Nos dernières activités

Actions de terrain

- Organisation d'actions Cours d'eau propres
- Participation à la journée Nature Propre à Andernos
- Entretien doux du jardin municipal du Bétey
- Participation à un atelier de semis aux jardins partagés de Comte
- Atelier d'observation et de mesure de la qualité de l'eau dans le cadre des journées du patrimoine

Sorties nature

- Visite guidée des jardins partagés de Comte
- Pique-nique et sortie « Bicyclettes vertes »

Activités à l'extérieur

- Contribution à l'enquête publique PLU d'Andernos
- Visite de l'EAU'ditorium du SIBA à Biganos
- Forum des associations d'Andernos
- Examen dossier SIBA sur le schéma directeur pluvial pour les ruisseaux d'Andernos et Lanton
- Participation à un stage Vigie-Rivière
- Participation au 1^{er} anniversaire des jardins partagés de Comte et suivi régulier du fonctionnement
- Contribution aux réflexions CEBA sur le projet de voie de contournement
- Concertation « projet de déplacements durables du Nord Bassin » du Conseil Départemental, participation aux ateliers thématiques Environnement
- Participation aux visites de chantier forêt communale
- Participation à 7 réunions CEBA
- Participation à la présentation REPAR-REMPAR
- Participation au Forum des Initiatives Andernos

- Contacts réguliers avec les élus d'Andernos

Éducation à l'environnement

- Actions pédagogiques avec les écoles élémentaires d'Andernos

Nos prochains rendez-vous

Samedi 24 mars : Assemblée générale 20 ans

Samedi 7 avril : Journée Nature Propre à Andernos

Samedi 26 mai : Pique-nique et sortie « Bicyclettes vertes »

En juin : Sorties avec les écoles élémentaires d'Andernos

Samedi 1er septembre : Forum des associations Andernos

La vie aquatique des ruisseaux : comment la connaître et la mesurer ?

La qualité des eaux naturelles se détermine par son état chimique et son état biologique, lui-même renseigné par plusieurs indicateurs utilisés selon s'il s'agit d'un lac, d'un fleuve, d'une rivière ou d'un ruisseau : les végétaux aquatiques, les diatomées (microalgues fixées sur les pierres), le plancton, les poissons et les invertébrés aquatiques.

Ces derniers rassemblent la multitude de larves d'insectes, de crustacés, de mollusques et de vers visibles à l'œil nu (macro-invertébrés) dans le substrat et les végétaux aquatiques des cours d'eau. La diversité des espèces recensées nous renseigne sur la richesse des habitats naturels du milieu. Tandis que certaines espèces d'insectes, classées selon plusieurs groupes indicateurs en fonction de leur sensibilité à la pollution des eaux, nous indiquent le niveau de pureté de l'eau.

La combinaison de ces deux paramètres dans un tableau permet d'attribuer une note sur 20 de la qualité biologique d'un tronçon de cours d'eau, note appelée Indice Biologique Global Normalisé (IBGN). Cette méthode a été utilisée en 2015 pour l'étude des cours d'eau d'Andernos et de Lanton dans le cadre de la mise à jour du Schéma d'assainissement des eaux pluviales des deux communes.



Larve de plécoptère, insecte polluo-sensible présent dans le Cirès

En septembre 2017, grâce à une participation au stage Vigie-Rivière proposé chaque année par le club FMR de pêche à la mouche de Cestas, nous avons pu reproduire les prélèvements effectués en septembre 2015 par le laboratoire Aquabio missionné par le SIBA et comparer les résultats sur les ruisseaux du Bétey, du Cirès, du Massurat et de la Berle de Cassy.



Si les ruisseaux s'écoulant en milieu essentiellement forestier (Cirès, Berle de Cassy) présentent un IBGN satisfaisant égal à 12/20, les cours d'eau urbains tels que le Bétey et le Comte montrent un IBGN médiocre inférieur à 10/20 dont il nous faudra tenter d'élucider les causes conjointement avec le SIBA. Pour le Massurat, des résultats discordants entre 2015 et 2017 méritent des vérifications par des prélèvements à effectuer au printemps et à l'automne prochains. BV

Le PLU d'Andernos

Après bien des péripéties, le nouveau Plan Local d'Urbanisme satisfaisant a été validé cet été. Il remplace le POS de 1985.

Un Plan local d'Urbanisme est un document obligatoire exposant le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et fixant les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

L'essentiel, dans un Plan local d'Urbanisme, c'est la notion de « local ». Il fixe les grandes orientations d'un développement raisonnable à l'échelle communale à moyen et long termes : activités commerciales, artisanales, culturelles, touristiques, sportives, axes de circulation et de dégagement, infrastructures, choix de mise en valeur pour une attractivité bénéficiant aux habitants et accueillante pour les touristes ; tout en préservant un milieu naturel qui fut son berceau et qui lui donne, encore, sa singularité. Un PLU ne peut céder à la pression constante des lotisseurs : la cité y perdrait son âme, grignotée peu à peu, littéralement dénaturée.

Tout citoyen responsable a un intérêt majeur à suivre l'élaboration et l'application de ce plan dont les élus sont les maîtres d'œuvre. Chacun doit avoir à cœur de réussir le meilleur pour son cadre d'activité et de vie, et pour celui de ses enfants.

Ainsi, Bétey Environnement, comme d'autres associations soucieuses d'une qualité durable de l'environnement, a exercé une vigilance constante, responsable et constructive - tant auprès de l'équipe municipale que du commissaire lors de l'enquête publique - pour maintenir ce nouveau projet pour notre commune dans le cadre des préoccupations que nous venons d'exposer. MB

Qualité des eaux du Bassin : c'est grave, docteur ?

En réponse aux différentes crises ostréicoles (mortalité d'huîtres, régression du naissain, micro-algues toxiques) et à la régression des herbiers de zostères (herbe marine couvrant les vasières) que connaît le Bassin d'Arcachon depuis les années 2000, le SIBA a mis en place avec plusieurs partenaires scientifiques et techniques (IFREMER, IRSTEA, Universités de Bordeaux, Agence de l'Eau Adour Garonne...) deux réseaux d'expertise et de suivi de la qualité des eaux sur le territoire des communes adhérentes au Syndicat : REPAR pour les pesticides depuis 2010, REMPAP pour les micropolluants depuis 2013.



Quantifier les polluants dans les eaux, connaître leur origine dans les usages professionnels ou domestiques sur le territoire, comprendre les effets des polluants sur l'écosystème, puis susciter des changements de comportement pour éviter la diffusion de molécules polluantes et enfin partager les informations avec les acteurs du territoire et d'ailleurs, c'est tout le programme de ces deux démarches.

Herbicides, insecticides et fongicides issus des grandes cultures (maïs, légumineuses, bulbes), du nautisme (antifouling), de l'entretien des espaces verts et du jardinage domestique, ont été mis en évidence en faible concentration dans les eaux des cours d'eau côtiers et du Bassin d'Arcachon. Leur effet en laboratoire a été mesuré sur la malformation des larves d'huître à partir de concentrations très faibles dans l'eau de l'ordre du microgramme/litre (équivalent à un morceau de sucre dans une piscine olympique) ou du nanogramme/litre (quelques grains dans une piscine). Un effet « cocktail » de plusieurs micropolluants à faibles doses combiné à de fortes températures expliquerait la régression des herbiers de zostères constatée notamment après les canicules de 2003 et 2006.

Les agriculteurs sont incités à réduire l'usage des produits phytosanitaires ; les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser sur les espaces ouverts au public depuis 2017 (démarche « Zéro phyto »), en 2019 ce sera au tour de jardiniers amateurs.

L'augmentation inquiétante des hydrocarbures (HAP) enregistrée depuis les années 1990 dans les eaux du Bassin, se serait ralentie ces dernières années. Sans pour autant qu'un lien soit établi avec les sources d'émission principales : les moteurs de bateaux, le chauffage résidentiel, le trafic routier, les incendies...

Dans le cadre de REMPAP, la qualité des eaux traitées rejetées au Wharf de la Salie se poursuit notamment sur les micropolluants. On constate que certains sont totalement éliminés par les proches stations d'épuration alors que d'autres présentent des niveaux d'élimination variables.

Parmi les dernières molécules décelées en concentration susceptible d'avoir un impact sur l'écosystème du Bassin d'Arcachon, les résidus médicamenteux et les filtres UV chimiques utilisés dans les crèmes solaires, font l'objet de recherches pour mieux cerner leur niveau de présence et identifier des leviers d'action pertinents et efficaces.

En somme, la situation est sous surveillance. Mais une vigilance permanente est indispensable et doit nous conduire à maîtriser davantage l'impact de nos activités sur le territoire. BV

Pourquoi et comment protéger le ruisseau le Bététy ?

Nous voulons être les protecteurs du ruisseau le Bététy qui, précisément, traverse en son milieu le territoire d'Andernos, avec ses méandres nonchalants, magnifique coulée, réservoir de biodiversité, qui offre aux riverains et aux promeneurs un cadre bucolique, aéré, apaisant.



Plus au nord, au-delà du bd Daniel-Digneaux, de larges espaces boisés (pinèdes et chênaies), clairières, landes (malgré la présence d'une ancienne décharge non réhabilitée) constituent le bassin versant du ruisseau ; ces espaces reçoivent les eaux de pluie, qui, infiltrées dans la nappe phréatique, alimentent tout le réseau de zones humides, de fossés, de crastes, de rus, qui forment l'arborescence du ruisseau. Par temps de fortes pluies, un parcours dans ces espaces vous convaincra très vite des quantités d'eau qui doivent s'évacuer... Le Bététy draine ces terres, guide, entraîne les eaux vers son aval, jusqu'au port de plaisance, son embouchure. Là, son flux participe (modestement) à l'évacuation des vases, avant que ses eaux ne se mêlent à celles du Bassin.

Matoucat (non, ce n'est pas du français désignant un chat) – officiellement « le Communal » – désigne ce vaste ensemble de terrains communaux qui couvre la majeure partie de ce bassin versant. Ce qui précède montre combien sa préservation est essentielle.

Nous estimons que le Communal mérite le plus grand respect : il ne peut être livré inconsidérément à l'action aveugle d'ardents bâtisseurs. Nous souhaitons que, dans le cadre d'une future modification du PLU, soient prises en compte les conclusions de l'inventaire naturaliste réalisé par le bureau d'études BKM. Nous en attendons la communication, par la municipalité, pour entamer une concertation qui doit nécessairement permettre de proscrire toute urbanisation qui ne respecterait pas les sensibilités du site.

C'est ainsi que nous continuerons, avec détermination, à protéger le Bététy et, par là même, notre espace de vie et celui des générations à venir. MB

Animations scolaires

En 2016, nous avons signé une convention avec les PEP 33 pour la cession d'une trame pédagogique sur le cycle de l'eau, les zones humides, le ruisseau du Bététy. Nous avons participé à deux journées qu'elles ont organisées sur ces thèmes pour des groupes d'enfants.

En 2014, nous avons réalisé un diaporama sur le ruisseau du Bététy qui fut présenté à plusieurs occasions. Ce diaporama, intitulé « Retour aux sources », nous fait vivre une promenade en remontant le cours d'eau depuis le port de plaisance jusqu'à son bassin versant qui s'étale au nord du bd Daniel-Digneaux. En cheminant, nous découvrons son lit, ses rives, sa faune, sa flore, ses abords. Cette présentation en images est un support pédagogique pour comprendre le cycle de l'eau, les services rendus par les zones humides, l'importance de sa présence au cœur d'un territoire très urbanisé.

Nous avons présenté ce diaporama dans les écoles aux élèves des cours moyens afin de les sensibiliser aux préoccupations environnementales et à l'urgence de préserver la qualité de l'eau.



À l'issue de la projection, nous distribuons aux enfants un questionnaire portant sur tous les sujets traités, afin de consolider leur mémoire. Une fois ces questionnaires remplis puis corrigés par nos soins, nous retournons dans les classes pour une correction interactive. On se rend compte alors de l'intérêt des enfants, de ce qu'ils retiennent.

Cette mission auprès des futurs citoyens nous paraît une démarche importante qui correspond aux buts de notre association. MB

À la « pêche aux déchets » dans les ruisseaux

Les déchets sont partout : en ville, en forêt, sur les plages... Partout ils souillent l'environnement, partout ils méritent d'être ramassés, et chacun peut y contribuer.



Bététy Environnement, avec d'autres associations de la CEBA, s'attache plus particulièrement à ceux qui souillent les ruisseaux. Depuis plusieurs années, nous faisons appel aux volontaires pour collecter les déchets d'origine anthropique - déchets qui tôt ou tard finiraient leur course dans le Bassin, dans l'océan... L'expérience montre toute l'utilité de ces nettoyages : on ne rentre jamais bredouille, même quand on s'attaque à des secteurs déjà visités les années précédentes.

Ces actions sont renouvelées tous les ans au printemps (mars-mai). On forme des équipes de 3 à 5 personnes, l'une marchant dans l'eau, les autres suivant en rive (plus on est nombreux, plus longues seront les portions de rivière visitées), enfin les déchets sont triés et évacués par nos soins ou par les services municipaux en déchèterie.

Que repêche-t-on ? beaucoup de plastique, de polystyrène, toute sorte d'emballages alimentaires, des pneus et bien d'autres objets plus ou moins surprenants, plus ou moins encombrants, plus ou moins polluants, qui n'ont rien à y faire.

Ajoutons que, en plus de la satisfaction de faire du bien à l'environnement, c'est un vrai plaisir que de découvrir la nature « autrement ». MH.Ricquier



BÉTEY GO - Le ruisseau entre dans l'ère du numérique

Nous organisons depuis longtemps des visites guidées ouvertes au public ou des sorties pédagogiques pour faire connaître le ruisseau et sa biodiversité.

À l'initiative du service culture de la ville d'Andernos et en collaboration avec le service environnement, une visite guidée interactive, intitulée « Bétey Go », a récemment été créée. La ville a souhaité nous associer à ce projet qui allie à la fois approche historique et découverte environnementale.

Cette visite, téléchargeable gratuitement sur smartphone à partir de l'application GuidiGO, permet à chacun de découvrir, à son rythme, l'essentiel de la longue histoire et des richesses naturelles du ruisseau, en 9 étapes indiquées par des balises :

1. Le site préhistorique du Bétey
2. Les aménagements du port du Bétey
3. Le lit du Bétey
4. Sous le pont du Bétey
5. Petit cours de botanique
6. La place de la Source
7. Les petites bêtes du Bétey
8. Le jardin municipal du Bétey
9. Les opérations archéologiques

Profitez-en seul, entre amis, en famille : vous nous en donnez des nouvelles ! MHR

Télécharger l'application : <https://www.guidigo.com/Tour/France/Andernos-les-Bains/BETEY-GO-Balade-sur-les-rives-du-Betey/Ey4id5-BFNE>

Que fait le SIBA ?

Constitué initialement pour réaliser et gérer la collecte et le traitement des eaux usées des communes littorales du Bassin, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon a rempli sa mission : désormais les eaux usées se déversent obligatoirement dans les circuits collecteurs qui couvrent l'ensemble des villes concernées, et le Bassin est censé ne plus recevoir que les apports des cours d'eau côtiers, des eaux pluviales de ruissellement et des nappes superficielles.

Il faut se féliciter de l'existence de cette infrastructure importante : 1100 km de canalisations, 410 postes de pompage, 8 bassins de stockage intermédiaire, 3 stations d'épuration, et un rejet des eaux traitées au Wharf de la Salie.

Le SIBA, c'est aussi la gestion des eaux pluviales, l'animation des réseaux de recherche des pesticides (REPAR) et des micropolluants (REMPAR), les travaux maritimes (balisage, dragages...), la prévention des risques d'inondation et de submersion. Autant de responsabilités pour le compte des dix communes littorales et au service d'une population qui ne cesse de croître.

Enfin le SIBA s'est doté d'une autre compétence : la promotion du Bassin, « pour mieux valoriser notre diversité éco-

nomique et favoriser un meilleur équilibre entre quiétude et développement, entre protection de l'environnement et accueil touristique ».

Nous qui avons pour objectif la protection des ruisseaux, ne pouvons ignorer les actions du SIBA avec qui nous espérons des relations constructives : nous sommes désormais en liaison avec les services techniques pour comparer nos mesures de la santé biologique des ruisseaux.

Le double rôle du SIBA, à la fois garant de la propreté des rejets aquatiques et promoteur des activités économiques et touristiques, doit permettre de canaliser le second par l'exercice du premier, mais peut sembler problématique quant à la transparence, notamment en cas de révélation d'une pollution qui ne serait pas accueillie favorablement par les acteurs économiques qui dépendent de l'activité touristique. Il n'est pas question de faire de ce constat un procès d'intention, mais tous les intervenants savent que les associations environnementales du Bassin, dont Bétey Environnement, sont des partenaires vigilants.

Michel Dutrop

Que fait le PNM ?



Non, le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon n'est pas un label de prestige pour vanter les richesses et la beauté du Bassin. C'est un outil de gestion visant à préserver ou à restaurer ses valeurs écologiques.

Officiellement créé par décret ministériel en 2014, notre PNM couvre 435 km² d'espace marin, 127 km de linéaire côtier, 2 réserves naturelles nationales (Banc d'Arguin, Prés salés d'Arès-Lège) et une partie océanique. Son rôle sera de « proposer des mesures propres à assurer la protection du Bassin tout en permettant le maintien ou le développement durable des activités économiques ». Il devra également gérer les sites Natura 2000 inclus dans son périmètre.

Un très gros travail avait été fourni en amont : 4 années de concertation jusqu'à l'enquête publique qui a rencontré une très large adhésion des habitants.

Le Conseil de gestion du PNM, actuellement présidé par François Deluga, compte 56 membres représentant les professionnels de la mer, les usagers de loisirs, les élus locaux, les associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, des personnes qualifiées et des représentants des services de l'État. Claude Bonnet (Sepanso) est vice-président du collège des associations de protection de l'environnement, Jacques Storelli (Ceba) siège au CG (Marie-Hélène Ricquier suppléante) et au Bureau.

S'appuyant sur une équipe d'agents animée par Mélina Roth, directrice déléguée du Parc, et sur l'important travail fourni en ateliers et commissions thématiques, le Conseil a finalisé et approuvé à l'unanimité moins une abstention un plan de gestion, validé en septembre 2017 par l'AFB (Agence française de la Biodiversité). Le Parc entre dans sa phase opérationnelle.

Une inquiétude est apparue ces derniers temps car certaines procédures d'avis conformes (contraignants) ont été retirées aux parcs marins par la procédure de simplification administrative, désignant l'AFB comme service instructeur de ces dossiers. Certains en étaient arrivés à penser que le PNM était devenu de ce fait un "machin", une coquille vide sans moyens, et ne servirait finalement à rien.

À quoi sert l'avis conforme ? Pour le Code de l'environnement : "Lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin d'un parc naturel marin, l'autorisation à laquelle elle est soumise ne peut être délivrée que sur avis conforme". Ainsi, en cas d'avis conforme négatif, le projet ou l'activité envisagée ne peuvent se faire. Cette prérogative appartient au conseil d'administration de l'AFB. Mais comme le faisait hier, systématiquement, l'agence des Aires marines protégées, ce droit peut être délégué aux parcs naturels marins.

Quelques exemples pour illustrer l'importance de l'enjeu :

- Le projet de porcherie industrielle de 11000 porcs à Saint Symphorien situé sur le bassin versant du Bassin d'Arcachon a été arrêté par le préfet. Avant même la validation du plan de gestion, le PNM avait émis un simple avis argumenté défavorable - ce qui ne fut sans doute pas étranger à la déci-

sion du préfet.

- La "valorisation" par épandage sur des terres agricoles ou forestières proches de la Leyre des cendres issues de la centrale de cogénération de Biganos, qui contiennent dioxines et furanes et devraient à ce titre être considérées comme des déchets industriels, devrait être soumise à l'avis du PNM.
- Les arrêtés précisant l'application du décret de gestion de la RNN du banc d'Arguin devraient également bénéficier de l'avis conforme du PNM (et/ou de l'AFB). L'enjeu en est la cohérence en matière de protection de l'environnement du bassin d'Arcachon.

Dans d'autres parcs marins, les avis conformes concernent des projets d'exploitation de gisement de granulats (défavorable), de dragage de chenaux de navigation (favorable). En février 2017, le conseil d'administration de l'AFB a donné délégation pour avis conforme à tous les parcs naturels marins.

Mais, deux inquiétudes sont apparues. C'est au préfet, dans sa saisine d'un PNM, de définir la nature de l'avis à donner, simple ou conforme. On voit mal le préfet demander (de la main gauche) au PNM du Bassin d'Arcachon de délivrer un avis conforme sur les arrêtés de gestion de la Réserve du banc d'Arguin qu'il a signés (de la main droite) suite au décret du 10 mai 2017 et ainsi prendre le risque d'essayer un avis conforme négatif sur des textes qu'il a lui-même préparés et qu'il souhaite mettre en application sans tarder. Dès lors, il peut être tenté de ne saisir le PNM que pour avis simple, ce qui lui laisse beaucoup plus de latitude. Ce risque a une limite : la décision de recourir à un avis simple est attaquable devant les tribunaux administratifs. Encore faut-il être informé de la nature de la saisine !

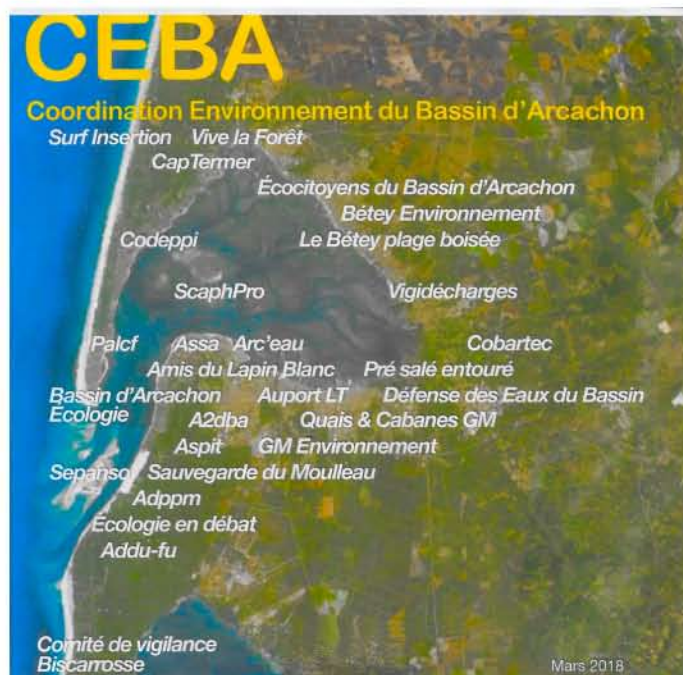
L'autre inquiétude est celle d'une recentralisation de l'avis conforme. Elle a émergé suite à l'avis conforme négatif rendu au dernier trimestre 2017 par le PNM de la mer d'Opale sur la création d'un parc éolien marin. Ce projet, revu et corrigé par son promoteur, vient de faire l'objet d'un avis conforme avec réserves... du conseil d'administration de l'AFB. L'agence précise que les modifications apportées répondent aux critiques initiales, que dès lors c'est un nouveau projet.

Pour certains, il faudrait y voir la volonté de soustraire les PNM à la pression d'intérêts locaux. D'autres pensent que c'est faire des PNM un "machin", une coquille vide sans moyens qui ne servirait finalement à rien. Le président du PNM de la mer d'Opale vient ainsi d'annoncer sa démission...

MHR et JM

Consulter : <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-du-bassin-d-Arcachon>

Que fait la CEBA ?



La CEBA (à ne pas confondre avec le SIBA) regroupe une trentaine d'associations de défense de l'environnement totalisant plusieurs milliers d'adhérents.

Dès 1992, la nécessité de cette coordination s'est imposée afin de permettre d'agir comme interlocuteur non politique sur tout le territoire du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

Ses statuts précisent que « *La CEBA a pour objectif la protection de l'environnement au sens large, c'est-à-dire l'étude, la protection et la restauration des écosystèmes du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre et de leurs ressources, en y incluant les zones tant océaniques que terrestres (bassins versants) qui l'entourent* ».

La CEBA se pose en interlocuteur des organisations intercommunales (SIBA, SYBARVAL, COBAN, COBAS) et participe aux instances gérant le territoire : Parc Naturel Marin, Conseil maritime de façade, Commission des cultures marines, CLIS qualité des eaux, Schéma directeur de traitement des vases portuaires, Comité consultatif de la RNN du Banc d'Arguin, Commission de suivi de site Smurfit-Dalkia, SCoT, SAGE Leyre et cours d'eau côtiers, Natura 2000, Commission de concertation sur le projet de déplacements durables (voie de contournement), etc...

Ces dernières années, la CEBA a été amenée à effectuer des recours en justice contre Smurfit suite à l'accident de 2012, contre l'épandage des cendres Dalkia sur des terres agricoles, contre le SCoT, contre le projet Huttopia au Teich.

Face aux institutions et aux élus, la CEBA, agréée pour la protection de l'environnement à l'échelon départemental, a pour ambition de représenter la société civile dans le domaine de l'environnement.

Joël Mellet
Vice-président CEBA

SCoT ou pas SCoT ? peut-on s'en passer ?

On ne peut pas s'en passer : c'est la loi. Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document d'urbanisme instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000.

Le SCoT du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre, qui recouvre les 17 communes du Pays, est indispensable. C'est un document stratégique qui doit servir de cadre de référence pour les politiques coordonnées d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.



Autrement dit, il doit intégrer toutes les prescriptions s'appliquant au territoire (loi Littoral, loi Biodiversité, trames vertes et bleues, coupures d'urbanisme...), fixer les limites de l'urbanisation à venir, des aménagements projetés...

Les PLU des communes doivent s'intégrer à ce schéma général. Or c'est l'inverse qui s'est produit : ce SCoT, aujourd'hui annulé, n'a été qu'un empilement des plans locaux d'urbanisme, une addition des intérêts particuliers des communes, oubliant l'injonction de cohérence.

Un SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

C'est parce qu'il ne répondait pas à ces principes généraux, qu'il n'avait pas respecté les règles de concertation, pas tenu compte des remarques des services de l'État et globalement ouvrait la voie à une urbanisation galopante que les juges ont, à deux reprises, annulé le SCoT et... donné raison aux associations. Triste bilan pour un travail qui a demandé de longues années, qui a coûté des millions aux contribuables. Travail qu'il va falloir reprendre en intégrant maintenant les nouvelles contraintes réglementaires et en menant une réelle concertation.

JM

L'accroissement de la population sur le Bassin : doit-on s'en réjouir, s'en inquiéter ?

La question mérite d'être posée. Pour les tenants de l'accroissement de la population, il faut pouvoir accueillir tous ceux qui souhaitent venir s'installer autour du Bassin. Ils s'en réjouissent. C'est bon pour le « développement » : plus de maisons, plus de routes, plus de supermarchés à construire, plus de clients, plus de services...

Outre la question d'avoir un développement équilibré entre population et emplois, de maîtriser ce développement, la question est posée de la capacité écologique du territoire du Bassin d'Arcachon et de son bassin versant à supporter les impacts dus à ce surcroît de population. Les projections de croissance démographique (30 % sur 15 ans, combien sur 25 ans, 40 ans ?) ne sont pas tenables – c'est d'ailleurs une des raisons de l'annulation du SCoT. Certaines communes connaissent déjà cette surchauffe, deviennent des villes dortoirs laissant craindre demain des déséquilibres de tout ordre : sociaux, écologiques, économiques.

Pour nous la question ne se pose pas, il faut maîtriser, limiter cette croissance ; non par malthusianisme mais par cohérence : on ne peut mettre en place une multitude de dispositifs de protection (parcs naturels, réserves naturelles, zones Natura 2000, espaces naturels sensibles...) pour dans un sens protéger un territoire et dans l'autre laisser s'accroître la pression anthropique. Sur le plan patrimonial, laisser toute la périphérie du littoral se transformer en territoires d'infinies banlieues sans âme, lisière intérieure entre l'agglomération de Bordeaux et le Bassin, ne contribuera pas à le valoriser. Limiter l'urbanisation va faire monter les prix, c'est vrai. Mais c'est déjà le cas. Ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation fait-il baisser les prix ? Cela provoque spéculation foncière d'un côté, appel d'air de l'autre. Et l'argument « il faut pouvoir loger nos enfants » ne tient pas si les emplois sont ailleurs...

JM

Voie de contournement : qui est plus concerné que nous ?

D'abord, nous avons noté un glissement sémantique : on ne parle plus de voie de contournement mais de « projet de déplacements durables Nord Bassin ». Le projet fait l'objet d'une démarche de concertation sous l'égide de la commission nationale du débat public auprès des parties prenantes (acteurs environnementaux, socio-économiques, publics). C'est-à-dire que ce projet de route qui remonte à des dizaines d'années (c'est notre Notre-Dame des Landes !) n'est plus totalement considéré comme étant la solution unique pouvant répondre aux problèmes de déplacements sur le Nord Bassin. Le débat est lancé, inscrit dans le débat national sur les mobilités où les réponses sont multiples : transports en commun, véhicules partagés, vélos, applications numériques, points de correspondances, véhicules à la demande, prise en compte des personnes à mobilité réduite, et aussi, infrastructures routières et/ou tram, bus...

La question est complexe. Car même si quelques comptages des véhicules ont été faits par portion sur la RD3 (route Lège-Biganos), les besoins sont mal connus (par ex. trajet domicile-travail qui passe par l'école pour déposer les enfants, par le supermarché pour faire des courses), quels sont les trajets les plus utilisés ? vers Bordeaux, vers Biganos et le Val de Leyre ?

L'attrait du territoire fait grimper les prix de l'immobilier, les habitants migrent vers les zones moins chères, ce qui a pour effet d'accroître les demandes de déplacement. Le contexte général (baisse des gaz à effet de serre, diminution des impacts sur les espaces naturels et la biodiversité) réoriente la réflexion.

Plus prosaïquement, cette route impacterait largement la forêt rétro littorale et les zones humides ; les espaces entre la route et les zones déjà urbanisées deviendraient des secteurs qui seraient dans le futur aménagés, accentuant les impacts sur le bassin versant des ruisseaux et sur le Bassin d'Arcachon.

L'accroissement de population serait encore plus

important. Au bénéfice de qui ? des bâtisseurs et aménageurs de tout poil, certainement ; de la qualité de vie des habitants et de l'environnement de nos communes, certainement pas.

Parmi les élus, ceux qui raisonnent comme au siècle dernier sont à fond pour. Ils veulent « développer » leur ville. La dimension durable de ce développement étant celle leur mandat. D'autres parmi les élus ou ceux qui seront amenés à les remplacer demain, ont une approche différente qui intègre le souci de préservation à celui de la satisfaction des besoins de la population, quitte à changer les usages pour éviter un suicide collectif.

JM

Les jardins partagés de Comte

Inaugurés en mai 2016, les premiers jardins partagés d'Andernos, rue des Goélands, fêteront bientôt leurs deux ans d'existence, et on peut dire que les acteurs concernés sont fiers de préparer cette nouvelle période.



Il faut souligner l'engagement de tous les acteurs qui ont œuvré à la réalisation de ce beau projet voulu par la mairie d'Andernos : services municipaux (CCAS, Techniques, Espaces Verts, Environnement), bureau de conseil, architecte paysager, les associations Bétey Environnement, Jardins de tomates, Verger conservatoire d'Aquitaine, ainsi que le Lycée horticole du Haillan. Sans tous ces intervenants, il eut été impossible de mener le projet à son terme, et ils sont toujours là pour l'accompagner.

Force est de constater une évolution relativement récente mais réelle de la relation entre Ville et Nature ; les urbains veulent plus de nature en ville : apiculture, jardins urbains, jardins partagés, terrasses végétalisées, Incroyables comestibles... La municipalité d'Andernos l'a bien compris en s'investissant comme elle l'a fait dans la création de ce premier jardin.

Un jardin partagé est un jardin imaginé, conçu et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier. Il est fait pour tous ; il crée du lien ; pas besoin d'être expert : tout s'apprend par l'échange avec des jardiniers expérimentés. Il est proche de l'habitat : on s'y rend à pied depuis son domicile ; il profite au plus grand nombre et pas seulement aux détenteurs des parcelles : lors des visites, les jardiniers sont présents.

Les jardins partagés d'Andernos à la disposition de jardiniers riverains organisés en association, qui font face aux éventuelles difficultés inhérentes à toute réalisation collective, mais sont heureux de montrer que ce projet dans leur ville peut donner, par son succès, un signe de réorientation de la vie citadine, en entrant pleinement dans le concept des Territoires en Transition.

Bernard Pérey

Billet d'humeur

Se soucier de l'environnement, s'inquiéter de la disparition d'espèces protégées, d'espaces naturels, forestiers ou agricoles, de l'élévation du niveau de la mer, souffrir de l'insouciance de certains par rapport à ces questions...

Tout cela est parfois mal compris. On s'entend dire « Vous préférez un arbre à l'homme - C'est votre faute si tel ou tel projet ne se fait pas - Vous êtes des anti-tout - Dangereux activistes - Les écolos sont des khmers verts ... »

Pourtant, la biodiversité c'est nous et tout ce qui est vivant. Toute atteinte aux équilibres fondamentaux de la nature fait du mal à tous.



Nous sommes en guerre contre la nature. Si nous gagnons nous sommes perdus
(Hubert Reeves)

MHR

Un repentir sur la bonne pente ?

Les lecteurs attentifs de notre cher « Bruissement » se souviennent de mon mea culpa et des résolutions personnelles prises au lendemain de la COP21 : après 70 ans de consommation effrénée, inconscient de ses effets sur notre planète, je prenais alors plusieurs décisions personnelles ambitieuses supposées notamment contribuer à la lutte contre les dérèglements climatiques, la pollution de la planète, le gaspillage énergétique - bref préparer un monde meilleur pour nos enfants.

Euh... c'était facile à dire mais j'ai encore bien des progrès à faire !

Pourtant :

- J'utilise ma bicyclette autant que possible (mon médecin m'y incite fortement),
- J'ai pris une carte SNCF Senior +,
- J'ai placé mes économies au Crédit Coopératif,
- Je paye autant que possible mes achats en Ostrea, notre monnaie locale complémentaire, pour soutenir le commerce de proximité et favoriser les circuits courts,
- Je n'emploie plus aucun pesticide ni herbicide dans mon jardin,
- J'utilise le broyeur mis à disposition des adhérents pour faire du BRF avec mes coupes de branchages et améliorer la terre de mon potager,
- Mes robinets d'eau courante sont équipés de filtres réducteurs de débit,
- J'ai amélioré l'isolation thermique de ma maison en changeant les huisseries,
- Je m'implique autant que possible dans les activités de Bétey Environnement...

Et pourtant :

- Ma poubelle ne désemplit pas,
- J'ai du mal à limiter ma consommation de viande,
- Je n'ai pas changé de fournisseur d'électricité,
- Je n'ai pas baissé le thermostat de mon chauffage...

Bref, je ne peux pas dire que j'ai beaucoup aidé à atteindre les objectifs de la COP21.

Pourtant c'est à nous, pays développés, que s'adresse l'appel pathétique des habitants des pays pauvres qui vivent dans les régions bientôt submergées (îles, bords de mer), ou dans les régions chaudes en voie de désertification. Un appel résumé par cette phrase désespérée vue sur un panneau brandi lors d'une manifestation :



**You burn
We die...**

... que l'on peut traduire par « Vous consommez - nous mourons ».

Doit-on les ignorer et les voir venir demain en masse demander des comptes à nos enfants et exiger de quoi survivre ? ou travailler d'urgence à freiner les phénomènes qui les accablent pour les aider à mieux vivre chez eux ?

Ce bilan de mes quelques actions ne peut me satisfaire : je vais donc continuer. Qu'il serait encourageant de savoir que nous sommes toujours plus nombreux sur cette voie !

MD

« À la Source », un conte du Bétey



Il était une fois...

cinq amis andernosiens. Leurs diverses occupations estivales ne compensaient pas leur besoin d'écriture. Ils s'étaient retrouvés, en ce jour d'été, près de leur ruisseau préféré, le Bétey, afin d'assouvir champêtrement leur passion commune. Avant de s'asseoir sur les petits bancs de pierre, place de la Source, ils longèrent pour une courte promenade le cours d'eau douce.

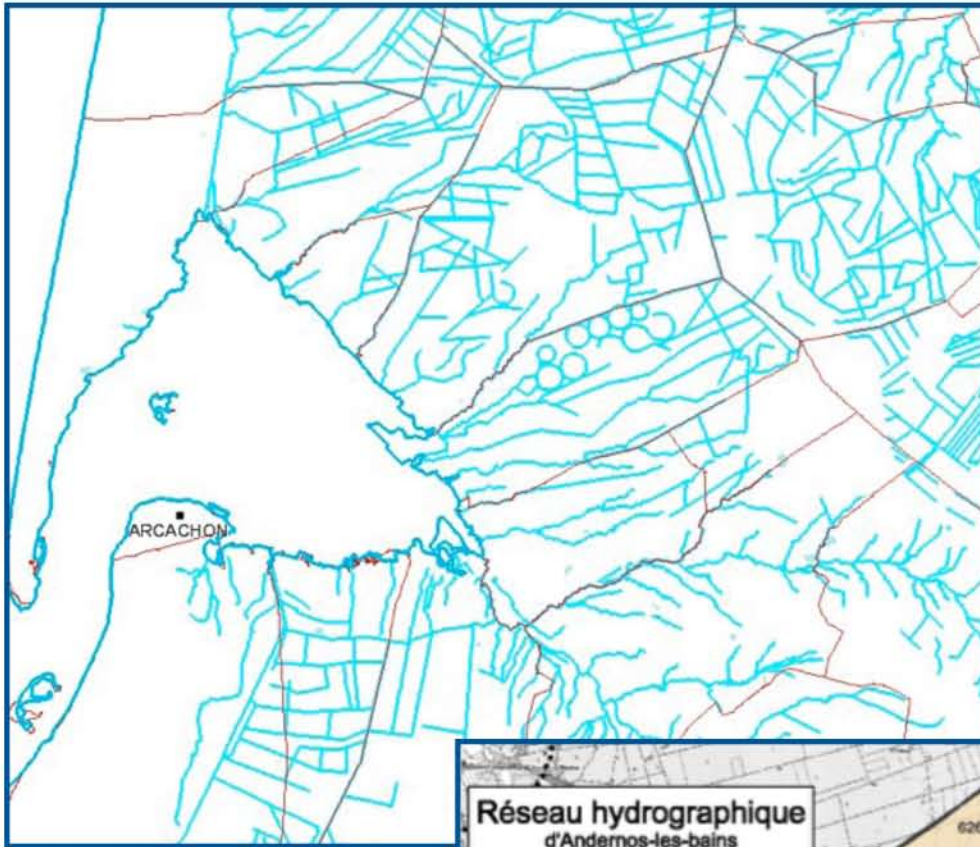


Les osmondes royales, les cyclamens sauvages, la lumière tamisée du petit matin, le bruissement tranquille de l'eau, le courant qui peigne doucement les longues herbes fines qui filent — où êtes-vous, Llorana, Ophélie ? —, le bruit paisible et cristallin de l'écoulement des ondes, le roucoulement des tourterelles, les branches sveltes des aulnes verts qui se penchent en se mirant dans l'eau claire, les transportèrent petit à petit dans un univers étranger, presque onirique. La forêt de pins, le bassin d'Arcachon aux eaux devenues troubles, l'agitation des estivants, la vie ordinaire furent vite oubliés.

Un rêve-éveillé vint corroborer cette sensation d'avoir pénétré dans un autre monde. Tandis qu'ils écrivaient studieusement sur leurs genoux, tels de sages écoliers, à l'ombre des grands chênes majestueux et mystérieux, les eaux qui s'écoulaient vers l'embouchure, vers le port de plaisance, semblaient bientôt les bercer avec la complainte des lavandières du temps passé. « Et tape et tape sur ton battoir, et tape et tape, ton marin de mari te ramènera des huîtres ce soir... ». En écho, répondaient leurs enfants. Grimpés dans leurs cabanes bricolées dans les aulnes, ils chantaient à tue-tête « À la pêche aux moules moules je ne veux plus aller maman, je veux être ostréiculteur comme papa, quand je serai grand, maman... ». La clameur assourdissante de la voiture publicitaire du cirque Pinder interrompit brutalement cette rêverie ondoyante aux réminiscences lointaines et maternelles.

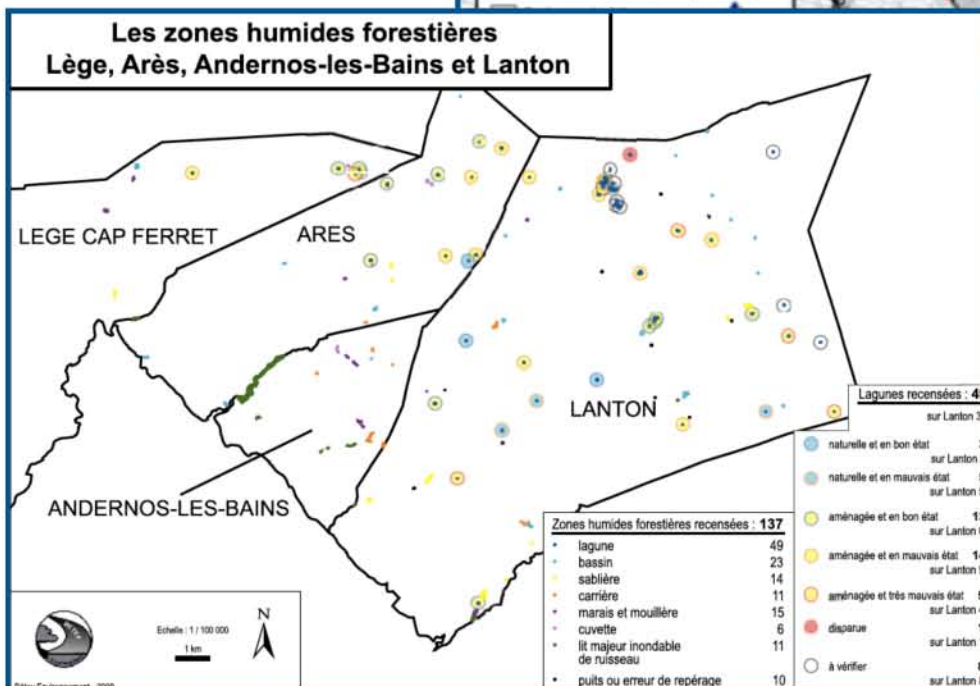
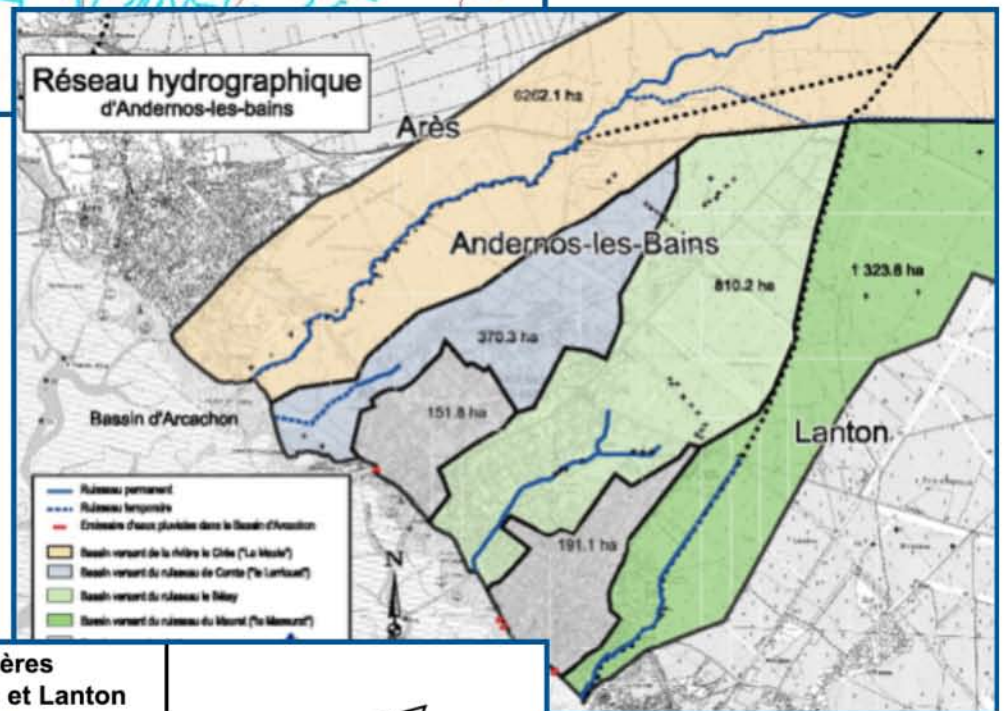
Quelle ne fut pas leur surprise de lire sur le panneau qui nommait leur chemin de retour « Chemin des Lavandières ».

Dominique Baudoin, 25 août 2017



Les cours d'eau, crêtes et fossés autour du Bassin

Les bassins versants des ruisseaux d'Andernos



Les zones humides forestières du Nord Bassin